

Liste des affaires au conseil municipal du 6 février 2020

*Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2019,*

2020-001 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention de financement Nature 2050 avec la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2020-002 Attribution d'une subvention à l'association de Développement des Activités Socioéducatives (ADASE)
– Exercice 2020

Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2020-003 Avenant N°1 à la dernière convention d'objectifs conclue entre la ville et l'association Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Monsieur CHAPPELLIER

2020-004 Attribution d'une subvention à la cité de la musique – Philharmonie de Paris pour le projet DEMOS
- Exercice 2020

Rapporteur : Monsieur ROUSSEL

2020-005 Approbation d'une convention pour le déploiement de la solution digitale « Senior Senior » en partenariat avec la commune du Kremlin-Bicêtre

Rapporteur : Madame POISAT

2020-006 Consultation sur le projet ZFE sur la commune d'Ivry-Sur-Seine

Rapporteur : Madame BOUCHER

2020-007 Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Exercice 2020

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2020-008 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour des opérations de réhabilitation et maintenance des bâtiments communaux

Rapporteur : Cécile BOUCHER

2020-009 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse N°201900636

Rapporteur : Madame SOUGMI

2020-010 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation Collective Familles » relative au Centre Social Germaine TILLION N°201200401

Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2020-011 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation Globale et Coordination » relative au Centre Social Germaine TILLION N° 200300042

Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2020-012 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit du Centre Social Germaine Tillion n°2019900556

Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2020-013 Approbation d'une convention d'objectifs et de partenariat entre la ville et l'association Les Petits Cailloux
Rapporteur : Madame LOEMBE

2020-014 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre du fond de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants N°201900543
Rapporteur : Madame LOEMBE

2020-015 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre du fond du fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil PE- convention 201900613
Rapporteur : Madame LOEMBE

2020-016 Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant au profit des équipements du jeune enfant financés par la prestation de service n°201900554
RAPPORTEUR : Madame LOEMBE

2020-017 Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 001

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	26
Représentés.....	6
Absents.....	3

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, Mme ETIENNE EL MALKI, M. GIBLIN, , M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme ETIENNE EL MALKI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP
M. VOT
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT NATURE 2050 AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET CDC BIODIVERSITE

Monsieur Jean-François BANBUCK expose au conseil,

Nature 2050 est un programme d'application à l'ensemble des territoires naturels, agricoles et forestiers français, issu de l'accord de Paris sur le Climat (COP 21).

Ce programme vise à restaurer la biodiversité des territoires et favoriser leur adaptation au changement climatique. Il s'inscrit dans un plan national d'actions pour le changement climatique.

Une convention cadre pluriannuelle 2018-2020 a été signée entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la CDC Biodiversité. Celle-ci définit les conditions de mise en œuvre pour la réalisation du Programme Nature 2050 sur le territoire métropolitain.

Conformément à cette convention, la MGP et CDC Biodiversité ont lancé le 18 février 2019 l'appel à projets « Nature 2050- Métropole du Grand Paris » pour soutenir des actions de protection, de connexion et de restauration d'espaces de nature, portées par des communes ou des établissements publics territoriaux.

La commune du Kremlin-Bicêtre a répondu à cet appel à projet en présentant un projet d'aménagement ambitieux et innovant axé sur les thématiques de l'agriculture urbaine et de la restauration d'espaces naturels en milieu urbain.

Ce projet est localisé dans un îlot urbain situé dans le prolongement de la place Victor Hugo. L'îlot Victor Hugo a pour caractéristique d'être à la fois étendu et enclavé. Il s'agit d'un grand cœur d'îlot entouré de résidences construites entre 1975 et 1996, à proximité du centre-ville. Cet enclavement a permis le développement d'usages indésirables.

Le projet d'agriculture urbaine et de biodiversité se veut donc être un pari ambitieux, innovant qui transforme totalement les espaces et leurs usages.

Ce projet d'agriculture urbaine et de biodiversité aura pour spécificité de s'intégrer à un tissu urbain très dense et permet de relever le défi de nature en ville sur des espaces construits en partie sur dalle.

Le projet prévoit donc de rendre perméable 70% de la surface du cœur d'îlot. L'augmentation de la proportion d'espaces végétaux perméables permettra d'influer sur le microclimat et représente une véritable opportunité de réappropriation de la nature en milieu urbain dense. L'augmentation des surfaces végétales permettra aussi d'atténuer les emprises minérales propices au bruit et les usages inadaptés qu'on trouve actuellement en ce cœur d'îlot.

Le réaménagement de ce cœur d'îlot est donc une opportunité à la fois pour la ville et les résidents. Il s'agit de créer un nouvel espace végétal, renforcer la biodiversité dans la ville, créer une nouvelle fonction : l'agriculture urbaine ; tout en associant à ce projet de nouveaux usages propices au lien social.

Les espaces verts et les espaces minéraux actuellement fragmentés constitueront un projet d'ensemble cohérent. Les différents espaces se compléteront pour former un micro-écosystème résilient. Cet espace deviendra un îlot de fraîcheur, apaisé, propice à accueillir différents milieux naturels.

Une dynamique écologique, nourricière et sociale sera introduite dans un espace aujourd'hui minéral ou peu diversifié au niveau végétal.

Les éléments fédérateurs de ce projet sont :

- Végétalisation d'un espace public minéral
- Création d'un potager collectif et pédagogique avec serre
- Création d'espaces naturels comestibles (verger et passage)
- Mise en place d'une prairie favorable à la biodiversité à visée pédagogique
- Animations autour de l'agriculture urbaine et de la biodiversité

Ce projet s'apparente à une véritable « *escalée végétale* » allant d'un espace intense en culture, passant par des zones naturelles et conduisant progressivement à la ville.

Les objectifs du projet et critères d'évaluation :

- Consolider les connexions écologiques en créant des couloirs écologiques et des habitats pour la flore et la faune
- Réguler le micro-climat et les effets d'îlot de chaleur
- Améliorer la gestion de l'eau pluviale à la source en augmentant les surfaces perméables
- Proposer aux habitants un service « nature et biodiversité » : vente des légumes produits, actions pédagogiques et de participation
- Réduire la production de déchets et optimiser leur gestion
- Mettre en valeur le patrimoine naturel
- Concevoir des espaces publics confortables et de qualité cohérents avec le contexte

Après examen du comité technique et du jury, le bureau de la MGP du 2 juillet 2019 a désigné 9 lauréats bénéficiant chacun de subventions, pour un montant total de 1.9 millions d'euros.

Le projet présenté par la commune et intitulé « l'Escale Végétale » a été reconnu lauréat de cet appel à projet et bénéficie à ce titre d'une subvention d'un montant de 333 598€.

Suite à la désignation de ce projet comme lauréat de Paris Nature 2050, la MGP et la CDC ont transmis les conditions et modalités de mise en œuvre du projet, ainsi que les modalités d'obtention et de versement de la subvention allouée au projet par la Métropole du Grand Paris.

Aussi, il vous est demandé d'approuver la convention de financement Nature 2050 et d'autoriser le Maire ou son représentant désigné à signer ladite convention et tout document y afférant.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier de candidature déposé par la commune dans le cadre de l'appel à projet Paris Nature 2050,

Vu la décision de la MGP d'allouer une subvention au projet « L'escale Végétale » désigné lauréat de l'appel à projet,

Vu le budget communal voté par le conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2019,

Vu le projet de convention de financement –Nature 2050 ci-annexé,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité 3 voix pour (M.GIRIER, M.PETIT, M. DEBAH),

Après en avoir délibéré par 20 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ), 2 contre (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), 3 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme ETIENNE EL MALKI) et 7 ne prenant pas part au vote (M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme BASSEZ, M. TRAORE, M. GIBLIN, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD),

_____ DECIDE _____

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer la convention de financement Nature 2050 ci-annexée et tout document s'y afférant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 002

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	26
Représentés.....	6
Absents.....	3

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, Mme ETIENNE EL MALKI, M. GIBLIN, , M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme ETIENNE EL MALKI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP
M. VOT
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2020

Monsieur Didier Roussel expose au conseil,

D'une part, le budget primitif fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions et, d'autre part, une délibération spécifique détaillant les organismes bénéficiaires permet l'engagement juridique de ces crédits.

Conformément à la convention passée entre la ville et l'ADASE et à la délibération N° 2019-087 du 28 novembre 2019 autorisant M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'ADASE pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, le montant de la subvention proposée est conforme aux engagements pris envers l'ADASE et contractualisé par la convention triennale. Le versement de la subvention sera effectué en deux fois. Un acompte de 50% sera versé en mars et le solde sera versé en mai.

Je vous propose d'attribuer la subvention suivante afin de soutenir l'ADASE dans le développement de ces activités :

- ✓ artistiques et culturelles : danses classique, modern'jazz, salon, latine, hip-hop, capoeira, zumba ; musique à travers les activités de chant, piano, guitare, comédie musicale, théâtre ; art plastique à travers les activités de dessin, poterie, cirque ;
- ✓ sportives : éveil corporel, baby judo, judo, jujitsu, self-défense, Qi-Gong, yoga.

Nature	Sous-Fonction	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	422	Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE)	Association	61 250€
		TOTAL		61 250€

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Roussel,

Vu la convention d'objectifs avec l'ADASE,

Vu le budget primitif 2020,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme ETIENNE EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

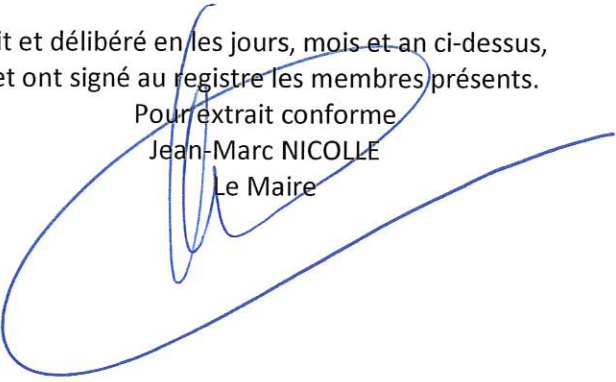
Article unique : D'attribuer la subvention d'un montant de 61 520 euros à l'Association pour le Développement des Activités Socio-Educatives (ADASE) pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 003

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI

M. TRAORE par Mme BASSEZ

M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU

Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP

M. VOT

Mme ETIENNE EL MALKI

M. GUILLAUD-BATAILLE

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AVENANT N°1 A LA DERNIERE CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF ET ATHLETIQUE DU KREMLIN-BICETRE (CSAKB)

Monsieur Bernard CHAPPELLIER expose au conseil,

La ville, à travers sa politique municipale, a décidé de reconnaître et d'encourager l'ensemble des actions sportives en élaborant, avec les associations reconnues par la commune et signataire de la Charte Municipale des Sports, une convention dans laquelle les engagements réciproques sont précisés.

L'objet de la convention d'objectifs passée avec l'association Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre en février 2019 porte sur la reconnaissance, l'accompagnement et le soutien des activités sportives de loisirs et de compétitions.

Cependant, les exigences réglementaires concernant l'emploi des encadrants sportifs (entraîneurs et éducateurs) ont évolué. Ainsi, afin de maintenir la qualité des enseignements et entraînements assurés auprès de chacun des adhérents du club, jeunes et adultes, en pratique de loisirs ou de compétitions, il est nécessaire pour le CSAKB de répondre à ces exigences réglementaires de manière durable.

Ceci va avoir un impact significatif sur la gestion de la masse salariale du club.

La ville, fidèle à son engagement en matière de politique sportive et notamment en faveur du Sport pour Tous, a décidé de confirmer et consolider son soutien auprès du club historique de la commune afin que celui-ci puisse maintenir la qualité de l'ensemble des activités sportives proposées à ce jour.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une subvention annuelle complémentaire au CSAKB jusqu'à la fin de la convention actuellement en cours.

Pour l'année 2020, et après analyse des documents administratifs et financiers remis par le club, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 60 000 € (soixante-mille euros).

Pour les années suivantes, le montant de la subvention complémentaire sera étudié en fonction des critères suivants :

- Formations diplômantes reconnues par l'État des éducateurs et entraîneurs,
- Déclaration de l'ensemble des salaires et défraiements versés aux éducateurs et entraîneurs,
- Définition et présentation d'une grille salariale des éducateurs sportifs fixant un taux moyen de rémunération de 20€ brut avec un plafond de 42€ de l'heure en salaire brut (hors charge) pour des intervenants qualifiés présentant une ancienneté dans l'association.
- L'aide apportée par la Ville a pour objectif de limiter la hausse annuelle des cotisations afin de faciliter l'accessibilité au sport pour le plus grand nombre.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de rajouter l'article 19 à la convention d'objectifs existante en inscrivant ces nouvelles modalités.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPPELLIER,

Vu la délibération 2019-002 du Conseil Municipal du jeudi 21 février 2019 approuvant la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'association Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre,

Vu la convention signée par la Ville et l'association Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre le 28 mars 2019,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ DECIDE--_____

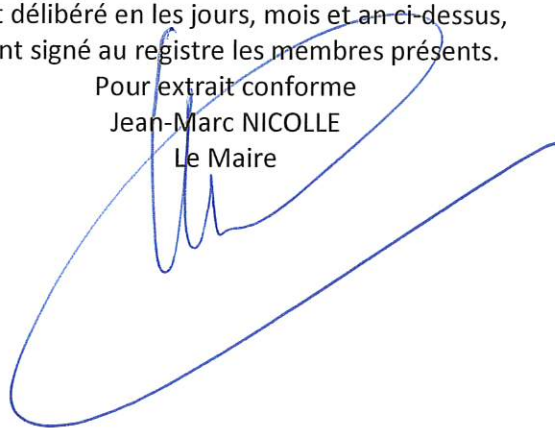
- Article 1** D'approuver l'avenant n° 1 à la convention signée entre la Ville et l'association Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre, ci-annexé.
- Article 2** D'attribuer une subvention complémentaire de 60 000 € (soixante-mille euros) au Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 004

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS POUR LE PROJET DEMOS– EXERCICE 2020

Monsieur Didier ROUSSEL expose au conseil,

Dès le début du projet, en 2017, la Ville du Kremlin-Bicêtre s'est engagée dans le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) porté par La Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Volontaire et consciente des bienfaits de ce projet, la Ville avait déjà par le passé choisi de créer 3 groupes permettant ainsi à 45 enfants de bénéficier de ce dispositif.

Les résultats positifs, la satisfaction des familles et la qualité du travail effectué durant ces trois dernières années ont décidé la Ville à poursuivre son implication dans ce projet social et culturel pour les trois prochaines années scolaires : 2019-2020/2020-2021/2021-2022.

Les objectifs de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris sont toujours de contribuer au développement de la vie et de la pratique musicale, ainsi qu'à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Pour ce faire, elle développe également des activités culturelles et éducatives à l'attention du public afin de favoriser l'égal accès à toutes les formes de musiques (art. 2 du décret n°2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris). À ce titre, elle développe en particulier des actions pédagogiques qui visent à offrir un meilleur accès à la musique à des publics qui en sont éloignés.

Le ministère de la Culture et de la Communication a chargé la Cité de la musique-Philharmonie de Paris de porter le projet Démos et de conclure les partenariats qu'elle juge utile pour le mener à bien. Démos est un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès à une culture musicale à caractère patrimonial, privilégiant très souvent des modes de transmission écrits, permettant à ces jeunes de s'inscrire durablement dans une activité perçue comme inaccessible et de faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques.

Il s'agit également d'inscrire ces mêmes jeunes dans un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer, prise de risque.

À ces fins, une démarche innovante est élaborée. Elle associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Ce projet à dimension nationale, coordonné par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris va permettre, à terme, sur trois années, à 3 000 enfants en France de s'initier à la pratique orchestrale.

La participation financière du ministère de la Culture et de la Communication, du Fonds Social Européen, du CGET et de la CAF du Val de Marne et des mécènes, sera sollicitée par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Dans la convention entre la Cité de la musique Philharmonie et la Ville du Kremlin-Bicêtre, il a été convenu que :

La Cité de la musique-Philharmonie de Paris s'engage :

- à mettre en place des ateliers bihebdomadaires au sein des accueils de loisirs des écoles Benoit Malon, Pierre Brossolette (salle André Maigné) et Charles Péguy (salle au sein du Centre social Germaine-Tillion), ci-après « les Centres ». Ces ateliers pourront être complétés par des sessions de travail supplémentaires pendant les vacances scolaires, hors grandes vacances, à la décision de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,
- à recruter et salarier pour le Projet, deux musiciens professionnels par groupe qui encadreront les ateliers,
- à fournir le matériel pédagogique (pupitres, supports audio, partitions,...) nécessaire au bon déroulement des ateliers,
- à coordonner le bon déroulement du Projet par l'implication de l'équipe nationale,
- à organiser et mettre en place des répétitions et représentations publiques. Le calendrier détaillé des ateliers, répétitions et représentations sera adressé ultérieurement à **la Ville**, en concertation.

La Ville du Kremlin-Bicêtre s'engage :

- à veiller à la cohérence du projet sur son territoire, en collaboration avec les écoles, les Centres de loisirs et le Centre social Germaine-Tillion,
- à recruter et salarier pour le Projet, un animateur social par groupe qui encadrera les ateliers,
- à s'assurer de la mise à disposition de locaux nécessaires au bon déroulement des ateliers auprès des écoles Benoît-Malon, Pierre Brossolette (salle André Maigné) et Charles Péguy (salle au sein du Centre social Germaine-Tillion),
- à faire participer trois groupes de 15 enfants entre 7 et 12 ans aux ateliers de pratique instrumentale organisés par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,
- à verser une subvention annuelle selon le planning suivant :
- un versement de 20 000 € en 2020 au titre de l'année 2019-2020
- un versement de 20 000 € en 2021 au titre de l'année 2020-2021
- un versement de 20 000 € en 2022 au titre de l'année 2021-2022

Ainsi, je vous propose d'attribuer une subvention de 20 000 euros pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier ROUSSEL,

Vu le budget primitif 2020,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

DECIDE

Article 1 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention triennale entre la Ville et la Cité de la musique Philharmonie de Paris.

Article 2 D'attribuer la subvention suivante à la Cité de la Musique Philharmonie de Paris, pour l'année 2020 (somme inscrite au budget de l'exercice 2020 du Service des affaires culturelles) :

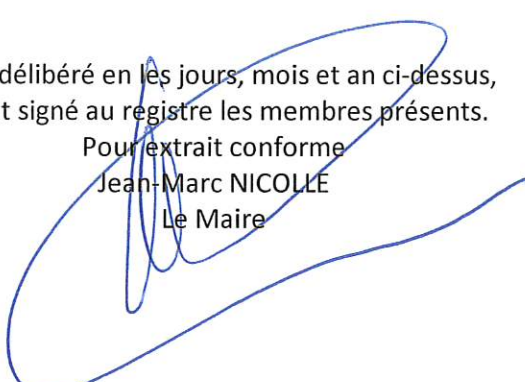
<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention 2020</i>
657364	33	Etablissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris	20 000,00
		TOTAL	20 000,00

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 005

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI

M. TRAORE par Mme BASSEZ

M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU

Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP

M. VOT

Mme ETIENNE EL MALKI

M. GUILLAUD-BATAILLE

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA SOLUTION DIGITALE SENIOR SENIOR EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Senior Senior est une plate-forme numérique (application mobile et site internet) d'échange et de partage de services gratuits entre seniors d'une même zone géographique.

Créée en 2018 par la société Urban Senior, elle permet aux utilisateurs de plus de 55 ans de se connecter entre eux afin d'échanger des services et de s'aider ponctuellement grâce à une interface simple et ergonomique organisée autour de 6 grandes catégories de besoins ou de services :

- Animaux : Confier ou prendre soin d'un animal de compagnie le temps d'une courte absence
- Faire quelques courses : Journaux, courriers, pharmacie, boulangerie...
- Numérique : Faciliter l'accès à Internet et se perfectionner à l'utilisation du digital et de ses outils (tablettes, ordinateurs...)
- Partager un loisir : Un moment de convivialité avec un membre de la communauté (cinéma, balade, restaurant, shopping...)
- Planifier un déplacement : Organiser un covoiturage, se déplacer à un rendez-vous (médecin, coiffeur...)
- Sport : Pratiquer, partager et découvrir des activités sportives variées

Elle permet aux villes qui y adhèrent de :

- Entretenir le lien social,
- Agir contre la fracture numérique et rendre plus attractive l'utilisation du numérique par tous les seniors,
- Valoriser et promouvoir le partage et l'entraide au niveau local,
- Favoriser le maintien à domicile,
- Lutter contre l'isolement et la solitude,
- Donner ou redonner un sens pour mieux vivre au quotidien.

La présente convention, d'une durée de 2 ans, a pour objet de préciser les modalités de déploiement de la solution digitale Senior Senior. La licence d'exploitation pour l'application mobile Senior Senior est souscrite également pour 2 ans avec un règlement annuel d'un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC. Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2020,

Vu le projet de convention pour le déploiement de la solution digitale Senior Senior en partenariat avec la commune du Kremlin-Bicêtre, annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 22 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), 3 contre (M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT), 2 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM), et 3 ne prenant pas part au vote (Mme BASSEZ, M. TRAORE, M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention pour le déploiement de la solution digitale Senior Senior en partenariat avec la commune du Kremlin-Bicêtre.

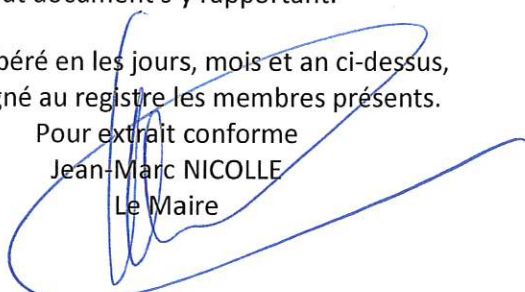
Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention avec la société Urban Senior ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 006

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 5
Absents..... 5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :
Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :
Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

CONSULTATION SUR LE PROJET DE ZFE SUR LA COMMUNE D'IVRY-SUR-SEINE

Madame Cécile BOUCHER expose au conseil,

Le Conseil Municipal du 21 février 2019 a pris acte de la démarche d'instauration d'une Zone à Faible Emission sur la Ville (ZFE).

Certaines Villes limitrophes au Kremlin-Bicêtre ont également initié une procédure pour l'instauration d'une ZFE sur leur territoire. C'est notamment le cas des Villes de Paris, d'Arcueil, de Gentilly et de Villejuif pour lesquelles le Conseil Municipal en ses séances des 21 février et 11 avril 2019 s'était prononcé favorablement.

En effet, conformément au décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte, la procédure d'instauration d'une ZFE entraîne la consultation pour avis des Conseils Municipaux des communes limitrophes.

Ainsi, la commune d'Ivry-Sur-Seine sollicite également, par courrier en date du 12 décembre 2019, l'avis du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre qui est uniquement consultatif.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécile BOUCHER,

Vu l'article L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte,

Vu la délibération Métropolitaine du 12 novembre 2018 qui prévoit l'instauration progressive d'une ZFE sur le territoire de la Métropole du Grand Paris à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 3 voix (M. GIRIER, M. PETIT, M. DEBAH).

Après en avoir délibéré par 24 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, , Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEAU, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), 2 abstentions (Mme MORGANT, Mme KHABBAZ) et 4 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD),

_____ DECIDE _____

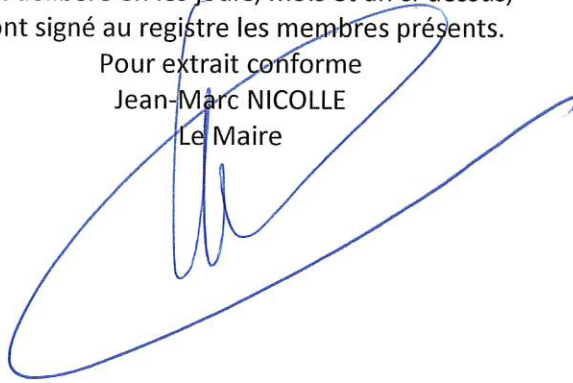
Article Unique : D'émettre un avis favorable au projet d'instauration d'une Zone à Faibles Emissions de la Ville d'Ivry-Sur-Seine.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 007

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

présents.....	25
représentés.....	5
absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE –
ANNEE 2020**

Monsieur Jean-François BANBUCK expose au conseil,

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale et aux statuts de l'Agence France Locale, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie d'emprunt autonome équivalente.

La Ville du Kremlin-Bicêtre a délibéré pour adhérer au groupe Agence France Locale le 29 novembre 2018.

L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

L'objectif est de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (constitués d'emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette de la Ville auprès de l'Agence France Locale.

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par la Ville auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés).

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-3-2; L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la Garantie à Première Demande Membre (modèle 2016-1) ci-annexée,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2018 portant adhésion à l'Agence France Locale,

Vu la délibération n° 2016-005, en date du 28 janvier 2016 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à la majorité par 4 voix pour (M. BANBUCK, Mme RAFFAELLI, M. REISSER, Mme BOYAU) et 1 ne prenant pas part au vote (Mme MATHONNAT).

Après en avoir délibéré par 23 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM) 4 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ), et 3 ne prenant pas part au vote (Mme BASSEZ, M. TRAORE, M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 : Que la garantie de la commune du Kremlin-Bicêtre est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

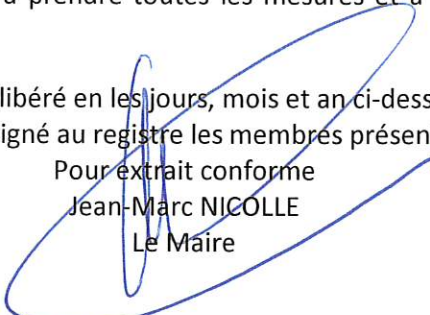
- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la commune du Kremlin-Bicêtre est autorisée(e) à souscrire pendant l'année 2020 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune du Kremlin-Bicêtre pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune du Kremlin-Bicêtre s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune du Kremlin-Bicêtre dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 008

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI

M. TRAORE par Mme BASSEZ

M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU

Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP

M. VOT

Mme ETIENNE EL MALKI

M. GUILLAUD-BATAILLE

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR DES OPERATIONS DE REHABILITATION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame Cécile BOUCHER expose au conseil,

Le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2020 le 19 décembre 2019. Ce budget prévoit notamment des opérations de réhabilitation ou maintenance des bâtiments communaux qui nécessitent des autorisations d'urbanisme.

Par la présente délibération, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer et déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessous.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécile BOUCHER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2019-103 du 19 décembre 2019 adoptant le budget communal pour 2020,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 3 voix pour (M.GIRIER, M.PETIT, M. DEBAH),

Vu la demande de vote dissocié émis en séance par le groupe La Gauche Républicaine et Socialiste,

Vu l'accord de Monsieur le Maire sur la demande de vote dissocié du groupe La Gauche Républicaine et Socialiste,

Après en avoir délibéré,

- **Concernant la réhabilitation du bâtiment situé au 4 et 4bis place Jean Jaurès :**

par 26 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE), 3 contre (Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

- **Concernant l'ensemble des autres réhabilitations et maintenances proposées (sans la réhabilitation du bâtiment situé au 4 et 4bis place Jean Jaurès) :**

par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article unique : D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer et déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable nécessaire aux opérations suivantes faisant l'objet d'une inscription au budget de la commune :

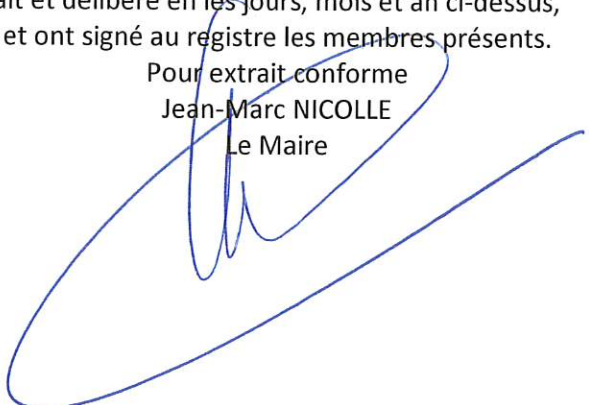
- Réhabilitation du bâtiment situé au 4 et 4bis place Jean Jaurès ;
- Aménagement des locaux de la Protection maternelle et infantile avec modification de façade ;
- Pour l'école Jean Zay :
 - o Remplacement de la toiture en bac acier par une toiture en zinc du bâtiment accueillant le centre de loisirs ;
 - o Remplacement de portes d'accès extérieures.
- Changement de portes d'accès extérieures et de baies vitrées au rez-de-chaussée de l'école maternelle Benoît Malon ;
- Changement de la passerelle d'accès à l'école maternelle Robert Desnos ;
- Remplacement de la verrière du centre de loisirs de l'école élémentaire Benoît Malon ;
- Pour l'Hôtel de ville, réfection des balcons et remplacement de deux fenêtres ;
- Changement et rehausse de la clôture d'enceinte du terrain de basket situé à l'angle de la rue Lech Walesa ;
- Changement et rehausse de la clôture d'enceinte de l'école maternelle Pauline Kergomard,
- Remplacement d'une ancienne porte de garage par un mur plein et une fenêtre dans le bâtiment des vestiaires des Esselières.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 009

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE N°201900636**

Madame Zohra SOUGMI expose au conseil,

En décembre 2015, la ville du Kremlin-Bicêtre avait signé, avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne, un Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est proposé aujourd'hui un nouveau dispositif de partenariat et de financement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 permettant de contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants, et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les objectifs proposés de ce nouveau contrat s'articulent autour de deux axes :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil à travers une localisation géographique équilibrée des équipements et des actions, une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, une politique tarifaire adaptée pour favoriser l'accès des familles aux revenus modestes ;
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Dans le cadre de ce renouvellement, un diagnostic a été établi mettant en évidence le maintien de l'ensemble des actions menées dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les changements sociétaux (évolutions du marché du travail, des modes de vie, des structures familiales, de l'organisation des temps sociaux...) associés à un contexte économique et social difficile (montée de la précarité et des exclusions en France) sont autant d'éléments qui bousculent les pratiques liées à l'accueil de la petite enfance.

Il est donc nécessaire pour la ville de poursuivre son action de développement, conjuguée avec son partenaire principal et co-financeur la Caisse d'Allocations Familiales, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, afin de répondre à 3 enjeux :

- L'enjeu démographique : favoriser le parcours résidentiel des familles dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau quartier tout en maintenant une diversification de l'offre de services.
- L'enjeu social : prendre en compte les situations incertaines de nombreux parents et leur offrir une chance d'échapper aux dispositifs aidés ou/et du chômage récurrent.

Ainsi, le fonctionnement préconisé pour les établissements relève du «multi-accueil», c'est-à-dire que l'enfant peut être accueilli de manière régulière (à la même fréquence), occasionnelle (sur du ponctuel), et sur du temps plein (journée entière) ou partiel (quelques heures, demi-journée...).

Le projet éducatif territorial (PEDT) élaboré suite à la réforme des rythmes scolaires formalise une démarche permettant à la ville de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Construit autour de valeurs partagées par tous les acteurs, le PEDT permet de mieux cibler les besoins particuliers des enfants de la ville. Ces valeurs sont primordiales pour la réussite des enfants : accéder à une formation égale pour tous les citoyens ; encourager l'exercice de la citoyenneté ; agir sur la réussite scolaire ; développer les valeurs de solidarité et d'ouverture sur le monde.

La Ville a l'exigence de permettre à chaque enfant de s'épanouir grâce à l'action conjointe de l'ensemble des partenaires, dans la continuité de la politique volontariste conduite depuis de nombreuses années au service de l'enfant (accueil périscolaire, clubs Coup de pouce-Clé, séjours, mise en place du quotient familial, accueil des exclus temporaires des collèges, etc.).

Au Kremlin-Bicêtre les activités périscolaires existent depuis de nombreuses années dans le cadre d'une ambitieuse politique éducative de la municipalité. Elles ont été déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Aujourd'hui, outre les activités proposées par les équipes d'animateurs de la Ville, la municipalité a conventionné avec trois associations sportives et culturelles locales afin de sensibiliser les enfants du CP au CM2 à de nouvelles pratiques.

Au regard de l'objectif central qu'elle s'est fixée de lutte contre les inégalités sociales, renforcé par l'analyse des besoins sociaux, la Ville a abordé la conception de ces nouvelles activités périscolaires avec le souci qu'elles contribuent vraiment à l'épanouissement et à la réussite sociale des enfants.

L'objectif de l'action municipale consiste à renforcer les liens dans les quartiers et promouvoir des actions concertées et partagées. La transversalité est donc au cœur des nouvelles orientations, tant sur la question des partenariats que du public concerné. Il est essentiel de renforcer la mixité des publics, d'offrir des activités ciblées selon les classes d'âge et de conduire des actions de proximité pour aller à la rencontre des jeunes de toutes origines sociales.

Ainsi, en termes d'actions inscrites dans le nouveau contrat il est proposé de reconduire les différentes mesures déjà mentionnées dans le précédent contrat et d'y intégrer de nouveaux projets :

- Développement et diversification de l'offre petite enfance, enfance, jeunesse en fonction de l'évolution urbanistique de la ville,
- Extension de l'Espace jeunesse,
- Formation des professionnels au BAFA/BAFD pour le secteur jeunesse.

Les différents accueils développés par la Ville pour les enfants de moins de 18 ans représentent des enjeux financiers importants et relèvent d'un véritable choix politique. Cependant, les actions financées par la CAF devront nécessairement tenir compte de ses orientations de politique sociale et familiale.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention d'objectifs et de financement « contrat enfance-jeunesse » et d'autoriser le Maire à la signer.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zohra SOUGMI,

Vu la lettre-circulaire de la CNAF n°2006-076 du 22 juin 2006 relative au contrat enfance-jeunesse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

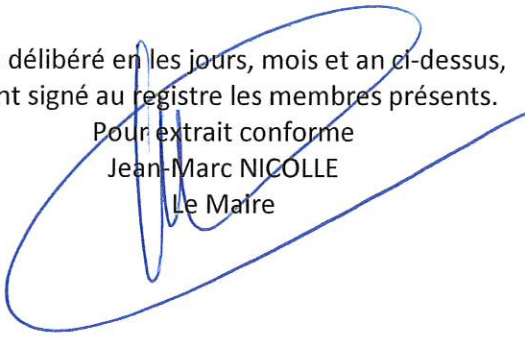
_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement « contrat enfance jeunesse » 201900636 avec la Caisse d'Allocation familiale du Val de Marne.

Article 2 D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 010

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » RELATIVE AU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION N° 201500401

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

Ouvert en 2001, le Centre social Germaine Tillion est un lieu d'échanges et de création de liens, ouvert à tous les Kremlinois. L'équipe et l'ensemble des partenaires sont présents pour faciliter le quotidien des habitants dans les démarches administratives, (écrivains publics, accompagnement numérique, conseils juridiques, accompagnement au logement).

C'est aussi un lieu d'épanouissement et d'implication personnelle, à travers la mise en œuvre de projets collectifs (jardins familiaux, soirées débats, événements), l'organisation d'actions de sensibilisation (soutien à la parentalité, santé, environnement) et la mise en place d'activités culturelles et de loisirs (ateliers artistiques, sorties socioculturelles). Le centre social est enfin un lieu de vie citoyenne, où les habitants s'associent au devenir de la ville, sa qualité de vie et la transformation de ses quartiers.

Il s'agit donc d'un lieu participatif, solidaire et citoyen et d'un véritable outil au service du développement local.

En tant qu'animateur de la vie sociale globale d'un territoire, il bénéficie d'un soutien de la CAF à travers une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale et coordination » sur la base d'un projet élaboré pour 4 ans, mais également pour la prestation de service « Animation Collective Familles ».

L'Animation Collective Familles, intégrée au projet d'animation globale du centre social, vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents). Elle ambitionne également de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Elle doit :

- répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire.
- développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale, aux relations et solidarités interfamiliales.
- coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social.
- faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

L'Animation Collective Familles est portée par une « référente famille » qualifiée qui consacre au moins un mi-temps à cette fonction.

Afin de renouveler son projet, le centre social s'est engagé en décembre 2018 dans la construction du nouveau document cadre 2020-2023 de la structure. Cette démarche qui s'est voulue collégiale et participative (plus de 200 personnes y ont participé), a eu pour vocation de répondre aux besoins des habitants du territoire en s'interrogeant sur les pratiques de chacun (équipes, services de la ville, partenaires, bénévoles, usagers) et sur le fonctionnement global du centre social.

Ce travail a conduit à la définition de 3 axes de travail pour le nouveau projet du centre social, présentés ci-dessous :

- Permettre au centre social de prendre pleinement sa place au cœur du territoire, comme outil du développement social urbain.
- Favoriser l'accès aux droits pour tous et l'insertion sociale.
- Favoriser la cohésion sociale dans un territoire en mutation urbaine.

Il a été choisi de ne pas dédier un axe spécifique aux familles puisqu'il s'agit d'une entrée « public » mais d'intégrer les questions qui leurs sont inhérentes au projet social global (plus thématique) du centre social, en leur donnant une certaine visibilité.

En effet, dans un souci de lisibilité notamment dans le cadre de l'agrément collectif familles, la « partie familles » a bien été mise en exergue comme l'indique les objectifs ci-dessous.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles » relative au centre social Germaine TILLION annexé au projet de délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles » relative au centre social Germaine TILLION.

Article 2 D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles » relative au centre social Germaine TILLION ainsi que tout document en découlant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



Axe 1 : Permettre au centre social de prendre pleinement sa place au cœur du territoire, comme outil du développement social urbain.

Enjeux :

- Développement des liens intergénérationnels et de la place des familles.

Objectifs :

- Favoriser l'implication citoyenne
 - o Favoriser l'investissement des familles dans des projets collectifs de territoire
- Faire du centre social un lieu d'échanges identifié par et pour les familles
 - o Fédérer les acteurs œuvrant sur le champ de la famille pour une meilleure orientation des usagers
 - o Développer un pôle identifié pour les familles, accessible, documenté et animé
 - o Faire du centre social un lieu identifié pour les familles dans leur vie quotidienne

Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits pour tous et l'insertion sociale.

Enjeux :

- Lutter contre le non recours aux droits et l'exclusion due à la dématérialisation.
- Faire émerger des actions collectives dans une démarche de développement local.
- Favorisation de l'insertion et la cohésion sociale.

Objectifs :

- Favoriser l'inclusion numérique
 - o Développer les compétences et la culture numérique notamment auprès des familles.
- Lutter contre le non recours et lever les freins à l'insertion
 - o Informer, orienter, sensibiliser les familles aux prestations spécifiques existantes et soutenir la parentalité
- Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances
 - o Développer l'accès aux vacances pour les familles et une offre adaptée en termes de loisirs

Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale dans un territoire en mutation urbaine.

Enjeux :

- Vers un bien vivre et un bien-être des habitants.
- Accompagnement des habitants dans les transformations urbaines à venir.

Objectifs :

- Favoriser le lien social et rompre l'isolement
 - o Développer les occasions de rencontres entre les familles afin d'éviter l'isolement notamment des familles monoparentales sur des temps propices (adaptés à l'activité professionnelle des parents)
- Promouvoir la santé et sensibiliser à la notion de bien-être
 - o Impulser des actions de prévention santé en direction des familles

Au vu de ce nouveau projet, la commission d'Action Sociale de la CAF du Val de Marne du 16 octobre 2019 a émis un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du centre social du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, au titre de la fonction « Animation Collective Familles ».

Aussi, la ville devrait bénéficier d'une subvention plafonnée, pour l'année 2020, d'un montant de 21 983€.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation collective familles » relative au centre social Germaine TILLION entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville. La déclinaison des axes de cette convention cadre entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales sera également intégrée dans les conventions d'accueil liant la ville et les associations partenaires.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 011

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » RELATIVE AU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION N°200300042

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

Ouvert en 2001, le Centre social Germaine Tillion est un lieu d'échanges et de création de liens, ouvert à tous les Kremlinois. L'équipe et l'ensemble des partenaires sont présents pour faciliter le quotidien des habitants dans les démarches administratives, (écrivains publics, accompagnement numérique, conseils juridiques, accompagnement au logement).

C'est aussi un lieu d'épanouissement et d'implication personnelle, à travers la mise en œuvre de projets collectifs (jardins familiaux, soirées débats, événements), l'organisation d'actions de sensibilisation (soutien à la parentalité, santé, environnement) et la mise en place d'activités culturelles et de loisirs (ateliers artistiques, sorties socioculturelles). Le centre social est enfin un lieu de vie citoyenne, où les habitants s'associent au devenir de la ville, sa qualité de vie et la transformation de ses quartiers.

Il s'agit donc d'un lieu participatif, solidaire et citoyen, favorisant le vivre ensemble, et d'un véritable outil participatif au service du développement local.

En tant qu'animateur de la vie sociale globale d'un territoire, il bénéficie d'un soutien de la CAF à travers une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale et coordination » sur la base d'un projet élaboré pour 4 ans.

Afin de renouveler son projet, le centre social s'est engagé en décembre 2018 dans la construction du nouveau document cadre 2020-2023 de la structure. Cette démarche qui s'est voulue collégiale et participative (plus de 200 personnes y ont participé), a eu pour vocation de répondre aux besoins des habitants du territoire en s'interrogeant sur les pratiques de chacun (équipes, services de la ville, partenaires, bénévoles, usagers) et sur le fonctionnement global du centre social.

Ce travail a conduit à la définition de 3 axes de travail pour le nouveau projet du centre social, présentés ci-dessous :

- Permettre au centre social de prendre pleinement sa place au cœur du territoire, comme outil du développement social urbain.
- Favoriser l'accès aux droits pour tous et l'insertion sociale.
- Favoriser la cohésion sociale dans un territoire en mutation urbaine.

Axe 1 : Permettre au centre social de prendre pleinement sa place au cœur du territoire, comme outil du développement social urbain.

Enjeux :

- Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'appropriation par les habitants de l'ensemble de la ville.
- Faire évoluer les représentations sur le centre social : un lieu ouvert et accessible à tous, outil du développement local.
- Vers une place essentielle des habitants dans la définition des projets.

Objectifs :

- Favoriser la visibilité et la lisibilité du centre social
 - o Développer la fonction accueil
 - o Tisser un réseau de partenaires et produire un diagnostic social en continu
 - o Développer une communication efficace sur le projet du centre social et les actions menées, portée par l'ensemble de l'équipe
- Favoriser l'implication citoyenne
 - o Tendre vers une « gestion partagée » du centre social avec les élus, les partenaires, les adhérents et membres de l'équipe.
 - o Susciter et accompagner les prises d'initiatives d'habitants en posant un cadre clair autour du bénévolat

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale de coordination » relative au centre social Germaine TILLION annexée au projet de délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale de coordination » relative au centre social Germaine TILLION.

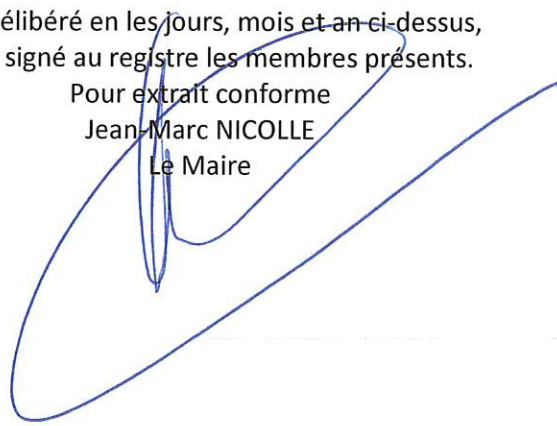
Article 2 D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale de coordination » relative au centre social Germaine TILLION ainsi que tout document en découlant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



Axe 2 : Favoriser l'accès aux droits pour tous et l'insertion sociale.

Enjeux :

- Lutter contre le non recours aux droits et l'exclusion due à la dématérialisation.
- Faire émerger les actions collectives dans une démarche de développement local.
- Favoriser l'insertion et la cohésion sociale.

Objectifs :

- Favoriser l'inclusion numérique
 - o Accompagner et rendre autonome les habitants dans l'e-administration
 - o Permettre l'accès (fracture d'équipement) et l'autonomie (fracture d'usage) numérique
 - o Développer les compétences et la culture numérique
- Lutter contre le non recours et lever les freins à l'insertion
 - o Développer le pôle facilitateur de démarches
 - o Favoriser l'apprentissage du français
- Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances
 - o Maintenir des lieux réguliers de socialisation dans lesquels puissent se valoriser les compétences artistiques de chacun
 - o Favoriser l'accès à la pratique et à la diffusion culturelle pour tous

Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale dans un territoire en mutation urbaine.

Enjeux :

- Vers un bien vivre et un bien-être des habitants.
- Accompagner les habitants dans les mutations urbaines à venir.

Objectifs :

- Favoriser le lien social et rompre l'isolement
 - o Développer la solidarité et l'entraide entre les générations et soutenir les initiatives solidaires
 - o Développer le « aller vers », sortir des murs pour aller à la rencontre des habitants
- Promouvoir la santé et sensibiliser à la notion de bien-être
 - o Développer des actions collectives autour du bien-être, de l'estime de soi et de la promotion de la santé
 - o Maintenir et développer des partenariats avec des réseaux spécialisés au regard des publics spécifiques accueillis
- Accompagner les transformations urbaines de la ville
 - o Accompagner les changements urbains par un travail autour de la mémoire
 - o Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par des actions environnementales

Au vu de ce nouveau projet, la commission d'Action Sociale de la CAF du Val de Marne du 16 octobre 2019 a émis un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du centre social du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, au titre de la fonction « Animation globale et Coordination ».

Aussi, la ville devrait bénéficier d'une subvention plafonnée, pour l'année 2020, d'un montant de 65 707 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Animation globale de coordination » relative au centre social Germaine TILLION entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville. La déclinaison des axes de cette convention cadre entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales sera également intégrée dans les conventions d'accueil liant la ville et les associations partenaires.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 012

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :
Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :
Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DE
L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL GERMAINE
TILLION N°2019900556

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales accorde des aides qui visent à développer et garantir l'offre de service en faveur des familles.

Le conseil municipal, en sa séance du 27 juin 2019, avait décidé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une demande de subvention dans le cadre de la rénovation de l'accueil du centre social Germaine Tillion.

La commission d'action sociale de la CAF en date du 16 octobre 2019 a accordé à la ville une subvention d'un montant de 86 471.25 € permettant ainsi de réaliser ces travaux.

La présente convention décrit les modalités et les délais de paiement de cette subvention.
Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-051 relative à une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales pour la rénovation de l'accueil du centre social Germaine Tillion,

Vu la convention d'objectifs et de financement au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit du centre social Germaine Tillion, annexée à la présente délibération

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne au titre de l'investissement sur fonds locaux au profit du centre social Germaine Tillion.

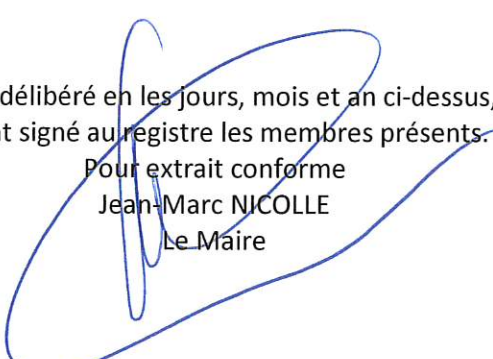
Article 2 D'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 013

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
ET L'ASSOCIATION LES PETITS CAILLOUX

Madame Rose Marie LOEMBE expose au conseil,

Depuis la création en 2000 de la crèche parentale les Petits Cailloux, la Ville accompagne l'association (loi 1901) qui accueille des enfants de la ville.

Cet accompagnement s'est notamment traduit en 2009 par la mise à disposition des locaux au 40 avenue Charles Gide permettant ainsi une extension d'agrément avec la création de places supplémentaires. De plus, la ville, toujours soucieuse de développer les modes de garde sur le secteur petite enfance, apporte un soutien financier à cette structure. Cela se traduit par une subvention globale de fonctionnement attribuée chaque année (65 000 € en 2019) en complément de la prise en charge des loyers et des charges mais également de l'entretien des locaux et des espaces verts.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, stipulant en effet qu'au-delà de 23 000 euros (décret n°2001-495 du 06 juin 2001) « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée », une convention d'objectifs et de partenariat a été signée en 2016 et ce pour la durée du Contrat Enfance Jeunesse.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour la durée du nouveau contrat enfance soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette convention précise les engagements réciproques des parties et s'inscrit dans le cadre réglementaire relatif aux associations bénéficiant d'un financement.

Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose Marie LOEMBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°2016-066 du 30 juin 2016 approuvant la convention d'objectifs et de partenariat entre la ville et la crèche parentale « Les petits cailloux »,

Vu le projet de convention d'objectifs et de partenariat entre la ville et la crèche parentale « Les petits cailloux », annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de partenariat entre la ville et la crèche parentale « Les petits cailloux ».

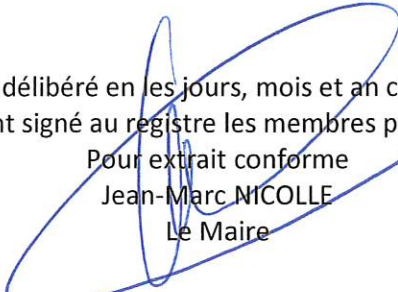
Article 2 D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 014

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI

M. TRAORE par Mme BASSEZ

M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU

Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP

M. VOT

Mme ETIENNE EL MALKI

M. GUILLAUD-BATAILLE

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FOND DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS N°201900543

Madame Rose-Marie LOEMBE expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales accorde des aides visant à développer et garantir l'offre de service en faveur des familles.

Cet objectif suppose, parallèlement aux créations de structures nouvelles, de pérenniser l'offre d'accueil existante et d'éviter autant que possible les fermetures d'établissements sur les territoires où les besoins restent avérés.

Le fond de modernisation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants a pour finalité de répondre à cet enjeu de pérennisation des équipements déjà en fonctionnement, en finançant des opérations de rénovation, d'amélioration de l'attractivité de leurs services et d'optimisation de leur gestion.

L'ensemble des structures de la Petite Enfance de la ville du Kremlin-Bicêtre datant des années 2000, une planification d'entretien des locaux mais aussi un plan de rénovation ont été mis en place afin de se conformer aux évolutions des normes de sécurité.

Ainsi, il a été décidé en 2019 de changer les baies vitrées de la section Bébé du multi-accueil Françoise Dolto ainsi que la fenêtre du dortoir, de poser un store-banne sur la façade du bâtiment pour réguler la température.

La commission d'action sociale de la CAF d'octobre 2019 a accordé à la ville une subvention de 15 096,80 € permettant ainsi la réalisation de ces travaux.

La présente convention décrit les modalités de calcul et les délais de paiement de cette subvention.

Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie LOEMBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement au titre du fond de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants n° 201900543, annexée à la présente délibération

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne au titre du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant au profit des équipements du jeune enfant financés par la prestation de service.

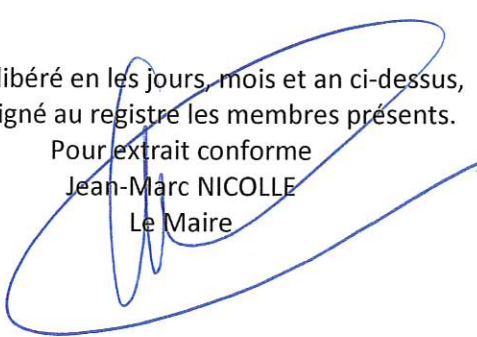
Article 2 D'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020- 015

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI

M. TRAORE par Mme BASSEZ

M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU

Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUP

M. VOT

Mme ETIENNE EL MALKI

M. GUILLAUD-BATAILLE

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE N°201900613

Madame Rose-Marie LOEMBE expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) s'est engagée à réduire les inégalités territoriales en favorisant le développement d'une offre d'accueil sur des territoires présentant un déficit de places d'accueil du jeune enfant.

Pour ce faire, la Cnaf s'est engagée à promouvoir le développement de nouvelles solutions d'accueil sur des territoires prioritaires et notamment grâce à la mise en place d'un fonds de rééquilibrage territorial.

L'aide relative au « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » est une subvention de fonctionnement allouée à la place dont le montant est déterminé en fonction du territoire d'implantation de l'établissement d'accueil du jeune enfant.

La ville du Kremlin-Bicêtre se situe en zone prioritaire 3, zone caractérisée par un taux de couverture en accueil inférieur à la moyenne nationale retenue et peut ainsi prétendre à un montant forfaitaire de 300 € par place nouvelle.

Les travaux de rénovation de la halte-garderie du centre social, dénommée depuis Madeleine Brès, a permis d'augmenter la création de 3 places supplémentaires et de bénéficier ainsi d'une subvention de 900 €.

La présente convention de financement, conclue pour l'année 2019, encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention relative au «Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance ».

Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie LOEMBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement au titre du fond de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance n°201900613, annexée à la présente délibération

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

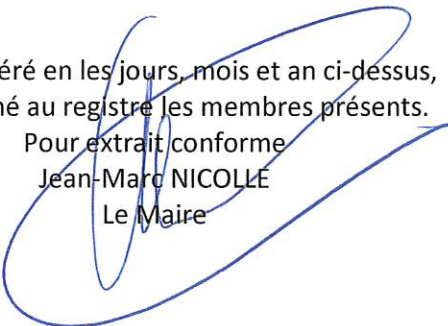
_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne au titre du fond de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance.

Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2020- 016

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....**

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AU PROFIT DES EQUIPEMENTS DU JEUNE ENFANT FINANCES PAR LA PRESTATION DE SERVICE N°201900554

Madame Rose Marie LOEMBE expose au conseil,

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales met en œuvre un nouveau plan d'investissement en faveur des structures petite enfance afin de renforcer la couverture des besoins d'accueil. Le conseil municipal, en sa séance du 27 juin 2019, avait décidé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une demande de subvention dans le cadre de la rénovation de la halte-garderie du centre social, dénommée depuis Madeleine Brès, permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 3 places supplémentaires.

Après examen de notre dossier, la CAF a accordé à la ville une subvention de 107 030 € permettant ainsi la réalisation de ces travaux.

La présente convention décrit les modalités de calcul et les délais de paiement de cette subvention.

Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose Marie LOEMBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-052 relative à une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales pour la rénovation de la halte-garderie du centre social et son patio,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement au titre du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant au profit des équipements du jeune enfant financés par la prestation de service n° 201900554, annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à l'unanimité par 7 (M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI),

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. TRAORE, Mme MATHONNAT, M. LAURENT, M. PIARD) et 1 ne prenant pas part au vote (M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne au titre du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant au profit des équipements du jeune enfant financés par la prestation de service.

Article 2 D'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 06 FEVRIER 2020

**OBJET MIS
EN DELIBERATION**

N° 2020- 017

**NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL.....**

Présents.....	25
Représentés.....	5
Absents.....	5

Le 6 février 2020 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 janvier 2020.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

Mme POISAT par Mme SOUGMI
M. TRAORE par Mme BASSEZ
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme MERSALI LALOUPO
M. VOT
Mme ETIENNE EL MALKI
M. GUILLAUD-BATAILLE
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Actuellement la police municipale est composée d'un chef de police et son adjoint et de 8 gardiens brigadiers pour assurer les missions de sécurité, de protection et de tranquillité sur le territoire communal, pour une présence de 9 heures à 23 heures tous les jours de la semaine.

Pour faire écho à la volonté des Kremlinois d'accroître le niveau de sécurité et de tranquillité de notre ville et ainsi donner une réponse aux engagements politiques, mais également pour permettre d'améliorer le fonctionnement du service et ainsi prendre en considération la pénibilité du travail des agents, il est proposé de créer 4 postes supplémentaires de gardien brigadier de police municipale.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis de la commission municipale concernée, émis à la majorité par 4 voix pour (M. BANBUCK, Mme RAFFAELLI, M. REISSER, Mme BOYAU) et 1 ne prenant pas part au vote (Mme MATHONNAT).

Après en avoir délibéré par 22 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), 2 contre (Mme BASSEZ, M. TRAORE), 2 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM) et 4 ne prenant pas part au vote ((M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, M. GIBLIN),

_____ **DECIDE** _____

Article 1 D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies à l'article suivant.

Article 2 De créer 4 postes de gardien brigadier de la police municipale.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire

